

Pierre MARCHAL
Tél : 06.41.76.87.95
Courriel : ATTVagney@laposte.net
REGLEMENT TOURNOI DEPARTEMENTAL DE VAGNEY
Samedi 22 juin et Dimanche 23 juin 2024.

N° d'homologation 1829 /2023-D

Article 1 :

Le club de ATT Vagney, organise à la salle des sports de Vagney, 12 place Paul Caritey le samedi 22 juin et le dimanche 23 juin 2024, son 2^{me} tournoi départemental ouvert à tous les joueurs licenciés FFTT du département 88.

Le certificat médical est obligatoire (ou mention « certificat médical présenté » inscrite sur la licence), en cas d'absence, le joueur ne sera pas autorisé à jouer.

Article 2 :

Le tournoi se disputera sur 16 tables agréées ITTF.

Les balles seront fournies par les joueurs.

La compétition se déroulera avec des balles plastiques.

Articles 3 :

Chaque participant pourra s'inscrire au maximum dans 3 tableaux par jour.

Les poussins ne peuvent participer à ce tournoi.

Le juge arbitre se réserve le droit d'annuler un tableau en fonction des inscriptions.

Si un tableau a moins de trois inscrits, il sera annulé.

Article 4 :

Tenue sportive règlementaire et chaussures de sport sont obligatoires.

Le tournoi est régi par les règles de la FFTT et se déroulera sans interruption (buvette-barbecue).

Toutes les rencontres se dérouleront en 3 manches gagnantes.

Les 2 premiers de chaque poule seront qualifiés pour le tour suivant, qui se fera par élimination directe.

Article 5 :

Le juge arbitre sera Eric MATHIS. Il sera assisté de membres du club de Vagney, leurs décisions seront sans appel.

Article 6 :

Les inscriptions sont à faire parvenir pour le Jeudi 20 Juin 2024 dernier délai à :

ericmathis@free.fr

Article 7 :

Le tirage au sort aura lieu en public 15 minutes avant le début du tableau concerné, à la salle des Sports de Vagney, 12 place Paul Caritey

Article 8 :

Les frais d'inscriptions sont à régler lors de l'inscription ou avant la compétition (espèces ou chèque à l'ordre du club de :

ATT Vagney

Article 8.1 :

Toutes personnes n'ayant pas réglée son inscription 30 minutes avant le début du tableau ne pourra pas participer à ce même tableau.

Le paiement de l'inscription faisant office de confirmation de participation.

Article 9 :

Le club de ATT Vagney décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou accident. La participation à ce tournoi entraîne l'acceptation du présent règlement.

Article 10 :

Le challenge du Bouchot, sera attribué au club ayant obtenu le plus de points en suivant les barèmes ci-dessous :

Tableau de moins de 8 joueurs,

1er :4 pts, 2ème : 3 pts, 3eme et 4ème 2 pts, ¼ finalistes : 0 pts.

Tableau de 9 à 16 joueurs,

1er :6 pts, 2ème : 4 pts, 3eme et 4eme 2 pts, ¼ finalistes : 1 pts.

Tableau de 17 à 24 joueurs,

1er :8 pts, 2ème : 6 pts, 3eme et 4ème 3 pts, ¼ finalistes : 1 pts.

Tableau de plus de 24 joueurs,

1er :10 pts, 2ème : 8 pts, 3eme et 4ème 5 pts, ¼ finalistes : 2 pts.

Plus 1 pts par joueurs présents.

Article 11 :

Les différents tableaux, les droits d'inscriptions et les dotations sont notés ci-dessous :

Samedi

Tableaux	Catégories			Heure début
A	1100 à 1699			10h30
B	900 à 1499			12h30
C	700 à 1299			8h30
D	500 à 1099			10h30
E	500 à 899			12h30
F	500 à 699			8h30
G	TC Dames			14h30

Dimanche

Tableaux	Catégories			Heure début
H	1200 à 1799			10h30
I	1000 à 1599			12h30
J	800 à 1399			8h30
K	500 à 1199			10h30
L	500 à 999			12h30
M	500 à 799			8h30
N	TC Hommes			14h30

Tous les droits d'entrées à tous les tableaux sont à 6 euros.

1^{ER} : 30 euros

2^{ème} : 20 euros

3^{ème} : 10 euros